



Ligue de Normandie des Échecs

1 place de l'église 76220 Montroty

Tél : 06 19 55 37 18

Championnat Scolaire académique

Cahier des charges

I. Modalité de choix du club organisateur

La ligue publie sur son site internet un appel à candidature en y annexant le présent cahier des charges. Les clubs ont jusqu'au 31^{er} janvier pour déposer leur candidature. Le Comité Directeur analyse les dossiers présentés et fait connaître le club retenu au plus tard le 10 février de l'année du championnat.

II. Dates et horaires

Le championnat se déroule sur 1 jour, traditionnellement un mercredi entre le 15 février et le 30 mars. Les dates et horaires du championnat académique sont fixés par le comité directeur sur proposition de la commission Scolaire.

III. Devoirs du club organisateur

Les finales académiques se déroulent en deux tournois distincts : un tournoi écoles et un tournoi collèges.

Le club organisateur doit mettre à disposition :

- une salle permettant de bonnes conditions de jeu pour au moins 200 joueurs, ou plusieurs salles d'une capacité équivalente. Elle doit être équipée d'un nombre suffisant de tables (70 ou 80 cm de large, sans pied gênant) et de chaises adaptées au jeu.
- un « lieu de vie » et d'analyse séparé de la salle de jeu ;
- un espace suffisant pour accueillir une buvette.

La salle choisie doit être conforme aux normes en vigueur pour les Établissements Recevant du Public.

Le club organisateur doit fournir le matériel nécessaire (jeux & pendules).

Si le championnat dure toute la journée, le club organisateur est incité à proposer une restauration rapide sur place à un prix raisonnable et en offrir la gratuite aux arbitres.

Le club organisateur fournira aux arbitres un moyen de diffuser les résultats sur Internet le plus rapidement possible.



Ligue de Normandie des Échecs

1 place de l'église 76220 Montroty

Tél : 06 19 55 37 18

IV. Budget

La ligue prend en charge les dépenses suivantes :

- l'achat des coupes et des médailles ;
- les indemnités d'arbitrage ;

V. Arbitrage

L'équipe d'arbitrage est composée d'un arbitre principal et d'un arbitre secondant ou stagiaire par tranche de 60 joueurs.

L'arbitre principal ou secondant est indemnisé à hauteur de 50€ plus les frais kilométriques sur la base de 0,30€ par kms.

VI. Promotion et publicité

Le club organisateur s'engage à rechercher la meilleure médiatisation de cet événement. Les frais de promotion de la compétition tels qu'affiches, plaquettes, etc, sont à la charge du club. Dans ses documents, la présence de la Ligue et de ses partenaires officiels (nom et logo) est obligatoire.

Il est recommandé d'inviter la presse locale et régionale afin d'informer au mieux de l'événement (avant les rencontres pour attirer le public, pendant si possible et après sous la forme d'un compte rendu).

Les élus locaux doivent être invités aux cérémonies de clôture.

Le club organisateur s'engage à respecter ce cahier des charges et à assurer son application.

Fait à, le / /

Pour le club organisateur,

Pour la Ligue de Normandie,